

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 9
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 20 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 11/09/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/09/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARNAUD Daniel à M. CONDAT Daniel, FAURE Pascal à M. LONGCHAMBON Vladimir, POURTIER Stéphane à M. ROBERT Claude

Absent(s) : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_05_11 – MOTION PORTANT OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA PLATEFORME INDUSTRIELLE COURRIER D'AUVERGNE

Considérant que la Direction de la Plateforme Industrielle Courrier (PIC) Auvergne a annoncé la fermeture de la plateforme, prévue pour 2026, sans concertation préalable avec les élus locaux ni les partenaires sociaux ;

Considérant que cette fermeture entraînera la suppression de 242 emplois directs, ainsi que de nombreux emplois indirects, mettant en péril l'équilibre économique et social de notre département ;

Considérant que la PIC Auvergne est un service public essentiel qui assure la connexion entre les citoyens, les entreprises et les administrations, et sa fermeture dégradera inévitablement la qualité du service postal ;

Considérant que le transfert des activités vers des centres éloignés (Saint-Priest, Montpellier, Cestas) augmentera les délais de livraison et l'empreinte environnementale, aggravant les risques d'erreurs et les incidents d'acheminement ;

Considérant que cette situation reflète une tendance nationale alarmante de dégradation des services publics, exacerbée par une gestion budgétaire irresponsable de l'État, menaçant l'équité et la proximité des services nécessaires à la cohésion de notre territoire ;

Considérant le courrier rédigé par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. SE PRONONCE POUR l'opposition résolue à la fermeture de la PIC Auvergne, et appelle à un réexamen de cette décision en concertation avec les élus et les partenaires sociaux ;
2. EXPRIME son soutien contre cette décision qu'il estime injuste ;

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le **25 OCT. 2024**

Breiser
Levraut

ID : 063-216302380-20240920-2024_05_11-DE

3. SOUTIENT toutes les initiatives visant à préserver un service postal de qualité, garantissant l'accès égalitaire de tous les citoyens aux services publics ;
4. AFFIRME son engagement à défendre ce bien commun et à lutter contre la centralisation des services, qui ne prend pas en compte les réalités de nos territoires.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2024

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance


Guy LEMAITRE